Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1639

Vorwort: Les liaisons dangereuses
Autor: Delley, Jean-Daniel

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vaine lutte contre des symptômes

La Suisse a besoin d'une politique migratoire plutôt que d'incessantes révisions d'une procédure dépassée.

La révision en cours de la loi sur l'asile ne tiendra pas ses promesses, une fois de plus. Cette loi adoptée en 1981 a connu de multiples modifications et même une révision totale en 1999. En vain, il faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier, à savoir la plupart du temps durcir les conditions d'accueil et les procédures. Seul résultat concret: le mécontentement d'une partie importante de la population persiste et la situation des requérants se détériore.

L'arrivée d'un gros bras à la tête du Département fédéral de justice et police n'a fait qu'amplifier la précipitation et le bricolage législatif. En défendant le projet gouvernemental devant le Conseil national en mai dernier, ce magistrat annonçait déjà de nouvelles propositions plus musclées avant que le Conseil des Etats se saisisse du texte. Ce rajout s'est fait dans l'ignorance de l'évaluation de l'impact des mesures de contrainte et de la suppression de l'aide sociale aux requérants déboutés; il n'a pas donné lieu à une consultation digne de ce nom et la commission fédérale des réfugiés n'a pas été entendue.

Deux juristes de renom, Jörg-Paul Müller et Walter Kaelin, ont mis en évidence l'inconstitutionnalité de certaines mesures. Pourtant le Parlement suivra sans broncher et si référendum il y a, le peuple confirmera. Et puisque les nouvelles mesures ne donneront pas satisfaction, la prochaine révision est programmée.

Les protestations de la gauche, des Eglises et des organisations humanitaires ne suffisent plus. C'est d'une politique migratoire dont nous avons besoin et non du perfectionnement incessant d'une procédure inadéquate. L'essentiel des requêtes traduit l'espoir d'une vie meilleure et non la fuite devant les persécutions définies par la Convention de Paris. Notre attitude restrictive face à l'immigration nourrit le flux de l'asile.

Alors distinguons les problèmes. Au Haut Commissariat pour les réfugiés de l'ONU le soin d'accueillir les requérants d'asile dans des lieux proches des persécutions et d'examiner la validité des requêtes. Puis aux Etats la tâche de se répartir les réfugiés reconnus. En adhérant à l'accord de Schengen la Suisse reconnaîtrait qu'elle ne peut résoudre seule ce problème.

D'autre part, mettons-nous d'accord sur un contingent annuel de permis de séjour répondant aux besoins du marché du travail. Nous éviterions l'hypocrisie qui consiste à refuser officiellement l'immigration tout en tolérant une population importante de travailleurs clandestins privés des droits les plus élémentaires. *jd*

Economies

Les partisans d'une politique budgétaire rigoureuse peinent à respecter leur logique quand leurs propres intérêts sont en jeu. Ainsi le Conseil des Etats a rétabli l'exonération des taxes sur les carburants pour les agriculteurs, exonération que voulait supprimer le Conseil fédéral dans le cadre du programme d'allégement budgétaire. L'enjeu dépasse la somme qui échappe ainsi à la Confédération - septante millions de francs. En effet, cette exonération induit une procédure administrative lourde et coûteuse. Chaque année, six fonctionnaires traitent quelque 58 000 demandes de remboursement. La consommation de carburant est calculée selon la superficie et le type d'exploitation: les maraîchers obtiennent plus que les viticulteurs, et ces derniers sont mieux traités que les éleveurs. La direction générale des douanes adresse donc annuellement un questionnaire aux communes, qui le transmettent aux exploitants, de manière à déterminer surfaces et nature des cultures.
La décision de perpétuer cette exonération illustre à quel point les discours politiques sont destinés à la galerie. Les sénateurs, y compris UDC, pourfendeurs patentés de la bureaucratie et adversaires résolus des subventions «arrosoir», ont sacrifié leurs principes sur l'autel des intérêts agricoles. *jd*

Edito

Les liaisons dangereuses

S'ils conjuguent leurs voix, démocrates du centre et socialistes disposent de la majorité absolue au Conseil national. Le scénario est bien sûr peu crédible, puisque les deux partis défendent des points de vue radicalement opposés.

Récemment, les deux formations ont pourtant tiré à la même corde et imposé leur volonté. L'achat de deux avions de transport pour l'armée a capoté à cause de leur commune opposition. Face aux programmes d'économies qui amincissent le budget fédéral, la gauche a voulu signifier que ce projet n'était pas prioritaire; elle a aussi pu exprimer sa traditionnelle aversion à l'égard des dépenses militaires. Les nationalistes, eux, saisissent toutes les occasions pour saboter les opérations de maintien de la paix qu'ils abhorrent. Les socialistes ont obtenu une satisfaction symbolique, mais ils auront contribué à affaiblir peut-être l'action humanitaire et de promotion de la paix dont ils sont pourtant de fervents partisans. En fin de compte, c'est l'UDC qui a marqué des points, puisqu'elle a réussi à sortir de son isolement dans ce dossier.

Ce scénario risque bien de se répéter à propos de l'utilisation des bénéfices de la Banque nationale. Socialistes et démocrates du centre sont partisans de faire profiter l'AVS de cette manne, les premiers espérant même trouver là les moyens d'améliorer les rentes et d'introduire une flexibilisation de l'âge de la retraite. L'idée peut séduire. Mais cette affectation privera de moyens le budget fédéral. Les partis bourgeois exigeront donc aussitôt de nouvelles économies que les socialistes, isolés, seront bien en peine de contrer.

L'apparent succès de la gauche dans le dossier de l'AVS se révélera un échec stratégique. Car l'UDC poursuit inlassablement un but, réduire les ressources de l'Etat; sa générosité en faveur de l'AVS s'inscrit dans cette perspective. Dès lors qu'il s'agira de limiter les dépenses, y compris dans le domaine social, les nationalistes rejoindront le camp bourgeois. En raisonnant sur le court terme et en négligeant de prendre en compte les objectifs de leur allié d'un jour, les socialistes auront joué les idiots utiles, que jadis les léninistes savaient si bien manipuler. *jd*